

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 223-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.575

Déposée le: 12.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)
Boss (Saxeten, Les Verts)
de Meuron (Thun, Les Verts)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Un label FSC pour le bois de construction régional

Le Conseil-exécutif est chargé de garantir que

1. seuls des matériaux en bois certifiés FSC soient utilisés lors de rénovations ou de constructions de bâtiments cantonaux ;
2. les bâtiments cantonaux ne soient meublés et décorés qu'avec des matériaux en bois certifiés FSC.

Développement :

Le bois ne sert pas qu'à se chauffer. Il occupe également une place importante en tant que matériau de construction et dans l'industrie du bois (papier, panneaux d'aggloméré). La majeure partie du bois de construction est aujourd'hui importée, malgré l'énorme potentiel des forêts suisses. En outre, en Suisse, l'industrie du bois perd toujours plus de postes de travail.

Etant donné qu'en vertu d'accords internationaux, le bois issu des forêts du canton de Berne ou de la Suisse ne doit pas être privilégié par rapport au bois étranger, les constructions publiques, leur décoration et leur mobilier doivent être fabriqués à partir de matériaux de bois certifiés FSC. La certification FSC est un label que les forêts et entreprises suisses peuvent facilement obtenir. En Suisse, 50 pour cent des forêts (612 460 ha) sont déjà certifiées FSC et 70 pour cent de l'exploitation du bois se fait dans ces forêts. Ce chiffre est très important en comparaison internationale. Outre la valeur ajoutée écologique que ce label apporte, il soutient l'exploitation du bois en Suisse.

Destinataire

- Grand Conseil